



Commune de Colmen
REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE BOULAY-MOSELLE-FORBACH

ARRETE n° 06/TEMP/2026
Portant réglementation de la circulation rue de Waldweistroff

Le maire de la Commune de COLMEN,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-2 ;
VU le Code de la Route et notamment les articles R 110.1, R110.2, R411.5, R411.8, R411.25, R411.26 à R 411.28 ;
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes, (livre I – huitième partie) ;
VU les travaux de blowpatcher prévus par l'entreprise Eurovia le 21 octobre 2026 sur la route communale allant de Colmen à Flastroff,

Considérant que ces travaux peuvent présenter des risques à l'égard des riverains et usagers de la route ;

Considérant la nécessité d'édicter une réglementation particulière et provisoire de la circulation et du stationnement afin de prévenir ces risques ;

Arrête :

Article 1 : La circulation sera **interdite** rue de Waldweistroff à partir de la sortie d'agglomération
A compter du **21 octobre 2026 pendant toute la durée des travaux.**

Article 2 : La signalisation portant à la connaissance des usagers les prescriptions visées à l'article 1 ci-dessus, sera mise en place et entretenue conformément à la réglementation en vigueur, par la société Eurovia.

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 5 : Monsieur le Maire, le commandant de gendarmerie et la société SNH sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation à :

- M. le Commandant de Gendarmerie de Boulay - Bouzonville
- M. le Procureur de la République
- SDIS
- Société EUROVIA
- Commune de Flastroff
- Commune de Waldweistroff
- Région – Service transports scolaires

Fait à Colmen, le 5 mai 2026

Le Maire,
Jean-Paul DOR

